

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA
SAVOIE

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 12
Pouvoirs : 1

Pour 12
Contre /
Abstention /

Date de convocation :
10/06/2021
Date d'affichage :
23/06/2021

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt et un,
Le quatorze juin,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Céline COMBAZ, Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS

Messieurs Thierry ARSAC, Stéphane BLUM, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Absents-Excusés :

Madame Stéphanie NOZ (pouvoir à M. FAVRE)
Monsieur Bernard PRAIZELIN

Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2021/06/057 : Approbation de la convention régissant l'usage professionnel du Palais de la Mine avec l'association du Palais de la Mine – Saison estivale 2021

Comme chaque année, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de conventionner avec l'association du Palais de la Mine en vue de lui conférer l'utilisation non exclusive du site du Palais de la Mine et de l'utilisation du bâtiment annexe du Palais de la Mine pour l'organisation des visites guidées du Palais de la Mine.

En contrepartie de l'utilisation de ces locaux, l'association devra s'acquitter d'une participation de 170 €. et aura obligation d'adhérer à l'Office du Tourisme comme stipulé à l'article 3.

Ladite convention sera valable du 28 juin au 28 novembre 2021.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à conventionner l'association du Palais de la Mine du 28 juin au 28 novembre 2021 moyennant une contrepartie financière fixée à 170 €.

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à conventionner avec l'association du Palais de la Mine du 28 juin au 28 novembre 2021 moyennant une contrepartie financière fixée à 170 € dans les conditions stipulées dans la convention.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant aux présentes et notamment ladite convention.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour Copie Conforme :
Le Maire,
Guillaume VILLIBORD

